



Ce Conseil a abordé des questions relativement techniques, bien qu'importantes. Est-ce pour cela que les débats ont été plutôt moins polémiques que lors des conseils précédents ? Les questions les plus importantes ont tourné autour de l'urbanisme, du logement et des déplacements. Le soutien à l'université a donné lieu à un débat important.

Urbanisme et aménagement de l'espace :

Plusieurs modifications de PLU concernant plusieurs communes ont été votées. C'est le cas, par exemple pour Thouaré qui apporte quelques modifications techniques à son PLU et y introduit les dispositions de la loi ENL (engagement national pour le logement) : dans les zones UA et UB, toute opération de construction de logements de plus de 800 m² devra comprendre 25% de logements sociaux.

Anantes, **une ZAC sera créée sur le site de la Caserne Mellinet**, avec un potentiel de construction de 150 000 m² de logements, dont 35% de logements sociaux et 35% de logements abordables. Une concertation va être lancée (104 pour, 5 abstentions).

Enfin, un **périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels** périurbains des vallées de l'Erdre, du Gesvre et du Cens (**PEAN**). Conformément au SCOT de la

métropole Nantes-Saint Nazaire, l'objectif de ce dispositif est de limiter l'étalement urbain et de protéger les zones A et N des PLUs concernés par le périmètre du PEAN (seul un décret pourra en changer la destination). La co-construction du périmètre engagée en 2009 par le Conseil Général, Nantes Métropole, la CCEG, les communes membres, la chambre d'agriculture de Loire-Atlantique, la SAFER Maine Océan, l'AURAN aboutit aujourd'hui à la délimitation d'un périmètre global de près de 19 400 ha, concernant neuf communes dont six situées dans la Communauté de communes Erdre et Gesvres (Treillières, Grandchamp-des-Fontaines, Vigneux-de-Bretagne, Casson, Nort-sur-Erdre, Sucé-sur-Erdre) et trois situées sur le territoire de Nantes Métropole (La Chapelle-sur-Erdre, Orvault, Sautron).

Gilbert Galliot (EELV-Alternatifs) demande que ce PEAN soit accompagné d'un programme d'actions d'encouragement et de soutien de l'agriculture biologique et de développement des circuits d'alimentation de proximité.

Logements:

Une convention de partenariat entre Nantes Métropole et les maîtres d'ouvrage sociaux est approuvée. Elle va permettre d'encourager la construction de logements sociaux, de logements abordables et d'obtenir une meilleure adéquation entre l'offre et la demande de logements.

Une convention de délégation de la compétence d'attribution des aides de l'Etat en faveur du logement social a été signée en 2012 pour la période 2012-2017. Elle doit être assortie d'avenants annuels. En 2012, la construction de 1800 logements sociaux a été aidée. Nantes Métropole y a consacré 10,5 M€. Pour 2013, 2200 logements sociaux sont prévus. Nantes Métropole y consacrera 11 M€ et l'Etat 8,7 M€.

Les déplacements:

Le mois de septembre verra le démarrage de 3 lignes chronobus, dont la C7 desservant Sainte-Luce et Thouaré. Si on additionne les réseaux Tramway, busway et chronobus, on aura donc 120 km de réseau desservis de 5h00 à minuit 30 (2h30 le dimanche matin). Fréquence de la ligne C7 :

Amplitude : 5h00 - 0h30 (2h30 le samedi)				
Calendrier			Fréquences	
			Heure de pointe (7h-9h/16h30-19h)	Heure creuse (6h30-7h, 9h-16h30, 19h-20h30)
HIVER	Semaine hors vacances scolaires	Rose	8'	12'
	Semaine vacances scolaires	Jaune	10'	12'
	Samedi	Vert	12'	12'
	Dimanche et jours fériés	Bleu	20'	20'
ÉTÉ	Semaine	Rose été	10'	12'
	Samedi	Vert été	15'	15'
	Dimanche et jours fériés	Bleu été	30'	30'

Cette mise en service s'accompagne d'une réorganisation des lignes de bus qui deviennent complémentaires aux chronobus. Ainsi, pour Sainte-Luce et Thouaré, les bus 75 et 82 seront fusionnés pour devenir la ligne 87 partant du Haleray à Thouaré, avec une fréquence renforcée (20 mn en heure pleine, 25 mn en heure creuse) et qui desservira le collège de Sainte-Luce. Un renfort scolaire (matin et soir) prendra l'itinéraire de l'ancienne ligne 75 (de la Bournière vers le collège en passant par le centre-ville). Une information à la population sera faite avant l'été sur cette nouvelle ligne.

Après une petite polémique sur les tarifs des stationnements (étant précisé que ces modifications ont été négociées avec la Chambre de Commerce et les représentant des commerçants), l'évolution de la **gare de Nantes** est évoquée. Les prévisions d'évolution des flux de voyageurs de la gare, de 11 millions en 2009 à 25 millions à l'horizon 2030, et d'augmentation des flux urbains traversant la gare du fait du développement du quartier du Pré-Gauchet et des enjeux d'accès aux lignes de transports collectifs (de 0,6 millions en 2009 à près de 2,8 millions à l'horizon 2030) rendent indispensable un réaménagement de cet équipement. Dans le cadre d'un protocole d'accord avec l'Etat, SNCF Gares & Connexions, RFF, le Conseil Régional des Pays de la Loire et le Conseil Général de Loire Atlantique, le projet de gare mezzanine comprend :

- le raccordement de cette gare-mezzanine aux bâtiments voyageurs nord et sud à réaménager en conséquence et le développement de l'offre de services et de commerces à la clientèle,

- l'extension du bâtiment voyageurs Nord vers l'ouest,
- le maintien en service du souterrain principal existant,
- l'accessibilité aux modes doux (piétons et vélos) et le développement de l'offre en transports collectifs urbains,
- la réorganisation de la gare routière, de l'offre taxis et la réorganisation des plans de circulation au nord et au sud,
- le développement des offres d'arrêt minute et de stationnement courte durée, la réorganisation de l'offre de stationnement longue durée avec maintien de la capacité actuelle,
- la création d'un ensemble de bâtiments entre les voies ferroviaires et le nouveau quartier du Pré Gauchet, aptes à accueillir diverses fonctions du pôle d'échanges et des activités économiques s'intégrant à l'offre du pôle EuroNantes Gare.

La concertation préalable aura lieu pendant 6 semaines à partir de fin mai 2013 :

- à l'initiative de SNCF Gares & Connexions pour l'extension de la gare ferroviaire,
- à l'initiative de Nantes Métropole pour l'aménagement des espaces publics et la création du pôle d'échanges nord / sud.

Au nom du groupe EELV-Alternatifs, **Florence Février** approuve le projet et souhaite que le projet de passerelle à l'Est de la gare, optionnelle dans le projet, soit intégré dès le départ pour proposer une autre possibilité de traversée des voies et de passer facilement des arrêts des lignes C3 et C5 au Sud à la station Manufacture des Tabacs de la ligne 1 du tramway au Nord.

Soutien à l'Université :

Un **Pacte de Progrès Concerté** est conclu entre Nantes Métropole, la ville de Nantes et l'Université de Nantes. Ce soutien de l'Université par Nantes métropole n'est pas nouvelle : entre 2002 et 2012, les subventions en fonctionnement et investissement ont représenté un total de 37 M€.

Ce pacte est décliné autour de 3 axes : renforcer l'attractivité internationale de l'université de Nantes, accompagner le soutien aux actions de transition vers l'emploi, accueillir, intégrer et améliorer les conditions de vie des étudiants dans la cité et favoriser leur implication et leur engagement citoyen.

L'année 2013 est pour l'université de Nantes une année difficile sur le plan budgétaire. Confrontée à ses nouvelles responsabilités en application des dispositions de la Loi sur l'autonomie de l'université votée en 2010 qui s'est traduite par des transferts de charges

sans ressources correspondantes.

Pour résorber son déficit structurel, l'université de Nantes s'est engagée dans un plan de retour à l'équilibre à l'horizon 2015.

Dans ce contexte l'Etat et la Région des Pays de la Loire ont déjà décidé, respectivement, d'apporter une subvention exceptionnelle de 1,4 M€.

Nantes Métropole propose d'accompagner cette démarche en accordant également une subvention d'équipement exceptionnelle d'un montant de 1,5M€ à l'université, qui emploie près de 3 800 personnes en équivalent temps plein et qui accueille plus de 31 000 étudiants sur la métropole nantaise. Avec plus de 75% de ses laboratoires évalués aux niveaux A ou A+, l'université de Nantes joue un rôle décisif pour l'avenir et la compétitivité de notre territoire. Voté par 92 pour et 19 abstentions.

Autres points d'information

Une décision modificative portant sur un total de 2 M€ (0,2% du BP) a été adoptée par 80 pour, 5 contre et 23 abstentions.

Dans le cadre des actions déclenchées à l'occasion de l'année « Nantes Capitale Verte de l'Europe », un appel à projets citoyens a été lancé. Cet appel a été un succès puisque 205 associations ou groupe de citoyens ont déposé un projet. Compte tenu de la qualité des projets retenus et de leur apport aux enjeux de développement durable mis en lumière, c'est finalement 85 projets qui ont été retenus par le comité de pilotage, dont 57 soutenus par Nantes Métropole. Il est proposé d'augmenter l'enveloppe financière en conséquence. Au nom du groupe EELV-Alternatifs, Patrick Cotrel évoque le projet « on trie au 86 » de l'association lucéenne Soleil Rom, qui est primé dans ce cadre.

« En février 2009, 10 familles Rom sont venues à Sainte-Luce sur un terrain privé, sans autorisation. Le Maire et la municipalité, ainsi que des militants associatifs (qui ont créé l'association Soleil Rom) décident alors d'accueillir les 10 familles sur la base d'objectif et de règles claires : hygiène et salubrité, scolarisation des enfants, ordre public, pas d'accueil de nouvelles familles et objectif d'insertion sociale et professionnelle.

Un terrain municipal est trouvé au 86 rue de la Loire et aménagé (coût 110 000 € pour la mairie, dont 70 000 ont été remboursés plus tard par Nantes Métropole), des mobil homes d'occasion sont achetés par Soleil Rom et cette association, qui bénéficie d'une subvention annuelle du CCAS, assure l'intervention sociale avec 1,5 ETP et des bénévoles.

Les directions de travail sont :

- *L'accompagnement vers le travail pour les adultes. En 2012, on peut estimer à l'équivalent d'1 ETP par famille les travaux effectués, principalement dans le maraichage*

- *La scolarisation régulière pour les enfants et les jeunes. Un accompagnement pour les devoirs est assuré par des bénévoles ;*
- *La prise en charge des questions de santé pour toutes et tous ;*
- *L'apprentissage à la gestion du logement et de ses charges (électricité, eau, loyer symbolique, ...). L'apprentissage du tri des déchets fait partie de cet axe de travail et un composteur collectif vient de se mettre en place.*
- *Sachant que l'objectif global est l'insertion sociale, professionnelle, et dans des logements « ordinaires ». Le 86 a vocation à fermer. La qualité du travail réalisé a été reconnue par le Trophée de la Fondation de France en 2011, et aujourd'hui dans le cadre de cet appel à projets. Ainsi, on montre que le Développement Durable, ce n'est pas seulement de l'environnement, mais aussi l'accueil, l'insertion sociale et professionnelle et le vivre ensemble. Dernier point que je voudrais souligner : à l'évidence, pour cette action comme pour beaucoup d'autres, la question de la pérennisation du soutien va se poser en 2014, ainsi que l'encouragement à d'autres nouvelles initiatives. »*

Pour pouvoir couvrir à long terme les besoins en eau potable du secteur Nord-Ouest du département, en particulier dans les mois d'été il est nécessaire de construire une nouvelle canalisation reliant Nantes Métropole à Campbon et La Baule. Pour réaliser cela, une convention est conclue entre Nantes Métropole, la CARENE et Cap Atlantique, avec la répartition financière suivante : 6,8 M€ pour Nantes Métropole, 10,1 M€ pour Cap Atlantique et 38,7 M€ pour la CARENE.